



Procès-verbal de la réunion du  
Conseil Municipal

Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025

*Membres du CM* : 15

*En exercice* : 15

*Présents* : 11

*Votants* : 11

*Convocation* :

26 juin 2025

*Affichage convocation* :

26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le premier juillet à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROTHAN Benoit, LEBOEUF Isabelle, Di MALTA Magali, ROYER Mathieu

Absents excusés : VAILLOT Mathieu, CORDIER Laurent

Absents : BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio

ROYER Mathieu a été élu secrétaire de séance.

Lors de la réunion du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Recrutement pour accroissement temporaire d'activité
- Recrutement en CDD pour le poste d'agent technique polyvalent
- Recrutement en CDD pour le poste de secrétaire général de mairie
- Festivités du 13 juillet
- Informations diverses

Le Maire,  
Jean-Marie CASTEX

Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025

Membres du CM : 15

L'an deux mille vingt-cinq

En exercice : 15

Le premier juillet à vingt heures

Présents : 11

Votants : 11

Convocation :

26 juin 2025

Affichage convocation :

26 juin 2025

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROTHAN Benoit, LEBOEUF Isabelle, Di MALTA Magali, ROYER Mathieu

Absents excusés : VAILLOT Mathieu, CORDIER Laurent

Absents : BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio

ROYER Mathieu a été élu secrétaire de séance.

Compte tenu de l'actualité et de la fin imminente du contrat de la secrétaire de mairie, Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour. Le conseil accepte à l'unanimité.

#### **\*APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 6 MAI 2025**

Le Conseil approuve le Procès-Verbal du 6 mai 2025 à l'unanimité.

#### **RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire expose que José Vieira, partant à la retraite le 1<sup>er</sup> août, il convient de le remplacer. Des entretiens ont été réalisés et un candidat a été retenu. Il s'agit de Quentin Prieur habitant à Payns.

S'il est prévu qu'il commence un contrat en CDD au 1<sup>er</sup> août, un tuilage avec l'actuel agent semble nécessaire.

La période du 7 au 11 juillet a été retenue d'un commun accord. En conséquence, il convient d'établir un contrat de 35 heures pour accroissement temporaire d'activité d'une semaine.

Les membres du Conseil Municipal présents

- **ACCEPTENT** à l'unanimité la création de ce contrat.

#### **RECRUTEMENT EN CDD POUR LE POSTE D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT**

Monsieur le Maire expose qu'à l'issue de cette période et s'il donne satisfaction, Quentin Prieur sera embauché pour un CDD d'un an à compter du 1<sup>er</sup> août pour un volume hebdomadaire de 35 heures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité la rédaction de ce contrat.

### **RECRUTEMENT EN CDD POUR LE POSTE DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE**

Monsieur le Maire expose que le CDD de l'actuelle secrétaire de mairie prend fin le 18 août 2025. La mairie a reçu plusieurs candidatures qui ne correspondent pas au profil recherché. Une personne a néanmoins retenu l'attention du maire et des adjoints. Si la personne donne son accord définitif, il lui sera établi un CDD d'un an assorti d'une période d'essai d'un mois renouvelable. Le contrat débiterait le 1<sup>er</sup> septembre voire le 20 août, selon la disponibilité de l'intéressée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité la rédaction de ce contrat.

### **FESTIVITES DU 13 JUILLET**

Monsieur le Maire expose qu'il faut peaufiner les derniers détails de l'organisation des festivités du 13 juillet en tenant compte des différents paramètres liés aux interventions de personnes extérieures au conseil municipal.

Il s'agit d'une part, d'intégrer la participation d'Images de Marc pour l'animation, participation qui jusque là était incertaine au vu de l'état de santé de Marc Dellal.

Marc animera la soirée à partir de 19 heures en alternance avec Jean-Marie Castex et terminera par la soirée dansante jusqu'à 2 heures du matin.

L'association de parents d'élèves A2RM s'est proposée pour tenir la buvette et proposer une petite restauration avec sandwiches.

Il convient donc de passer en revue les différents postes et de les pourvoir dès maintenant :

A 17 heures :

Distribution de billets de tombola aux adultes : Florence GOGIEN

Pêche à la ligne : Isabelle LEOEUF

Autre jeu d'adresse à définir tenu par un conseiller disponible : Benoit ROTHAN se propose

18 heures 30 jeu animé par Jean-Marie Castex et Magali Di Malta

19 heures : Remise des calculatrices aux CM2 qui passent en 6<sup>ème</sup> Florence GOGIEN

Prix du concours d'éloquence.

19 heures 30

Apéritif : au bar, Jean-Raymond, Christine

Jeu musical animé par Jean-Marie Castex et Marc

Cérémonie de départ à la retraite de José (Présence des conseillers souhaitée sur scène)

Remise des cadeaux.

Tombola avec Marc : Magali pendant le moment restauration.

22 heures : 2 ou 3 conseillers pour la distribution des lampions et des torches.  
Au retour les mêmes pour les récupérer moyennant un jus de fruit.

Feu d'artifice et soirée dansante.

Les créneaux de montage et démontage seront les suivants :  
Pour profiter de la dernière présence de José et de la présence de Quentin Prieur, le Maire propose d'installer les tables, tonnelles, décorations le vendredi 11 juillet à partir de 8 heures. Il faudra également préparer le portant avec les lampions.

Le démontage de l'ensemble sera fait le mardi 15 juillet à partir de 8 heures également.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Centre d'entraînement troisième épisode**

Monsieur le Maire expose qu'un deuxième courrier lui a été adressé par le collectif de Menois. Ce courrier était accompagné de deux pages de signatures, soit une vingtaine de personnes dont plusieurs sur le départ de la commune. Le courrier est signé le collectif et ne figure qu'une adresse de transmission.

Ce courrier a été envoyé entre autres à la mairie, à TCM, à l'Estac, à la SAFER et à l'Est-Eclair. Un journaliste a demandé à rencontrer le Maire. Le rendez-vous a eu lieu à la mairie en présence du premier adjoint.

L'article est paru le mercredi 12 juin et les propos tenus par le Maire ont été plutôt fidèlement retranscrits. Monsieur le Maire avait insisté sur les difficultés d'accessibilité du site, la voie étant étroite et menant à un chemin de terre et sur le fait que le projet s'orientait sur une zone agricole, par nature non constructible et que cela était par conséquent antinomique avec l'effort de réduction des surfaces constructibles demandé pour la révision du PLU.

Le maintien de 6 hectares a été réclamé et promis par le DGS de TCM.

Une réponse au courrier a été apportée par TCM.

### **Photocopieur**

Le contrat du photocopieur est échu depuis septembre 2024. La mairie a envoyé la dénonciation du contrat. Après consultation de 3 prestataires Accès Bureautique, Néovatis et Maubrey, Néovatis a été retenue en raison de la clarté du contrat et du coût relativement modique de la prestation.

Il s'agit d'un photocopieur reconditionné Triumph-Adler 3508 CI couleur, scan, 35 feuilles par minute. Photocopieur en location pour 63 mois. Coût des pages 0.005 € HT la page NB et 0.05 € HT la page couleur. Loyer mensuel 55.69 € HT.

Néovatis se charge de retourner l'ancien photocopieur chez Accès gratuitement.

Séance levée à 21H15.